

COLLECTIF DES SYNDICATS DU SECTEUR DE LA SANTE

MOTION DE PROTESTATION

AU

MINISTRE DE LA SANTÉ

Considérant que depuis l'arrivée du Professeur Benjamin HOUNKPATIN à la tête de notre ministère, les travailleurs traversent les pires cauchemars jamais vécus de leur vie professionnelle depuis les indépendances de notre pays ;

Considérant que l'actualité dans le secteur depuis deux ans est caractérisée par un climat de terreur mis en place et entretenu par les autorités sanitaires ;

Considérant qu'au-delà du droit de grève qu'on nous a arrachés en utilisant tous les gymnastiques juridiques, on tente de nous réduire au silence en multipliant menaces, suspensions et arrestations

Considérant que le dialogue dans notre secteur depuis peu, est à sens unique et n'intègre jamais la notion de partenariat ;

Considérant que certains agents de santé travaillent depuis plus de cinq (05) ans sans salaire ;

Considérant que certains agents de santé n'ont pas bénéficié d'un seul avancement depuis bientôt douze (12) ans ;

Considérant que, plus de la moitié des engagements contenus dans le relevé des conclusions des négociations entre le Gouvernement et le Collectif des syndicats du secteur de la santé en date du 11 novembre 2017 ne sont pas tenus à ce jour ;

Considérant que, depuis la première quinzaine du mois de juillet 2020, le camarade Adolphe HOUSSOU, SG SYNPAT, Coordonnateur de l'IRHS, porte parole du Collectif des syndicats du secteur de la santé n'a plus la liberté d'aller et de venir ;

Considérant notre déclaration en date du 15 juillet dont copie a été déposée au ministre de la santé ;

Considérant les recommandations de la première session de la commission administrative paritaire près le ministre de la santé ;

Considérant la volonté du ministre Benjamin HOUNKPATIN de poursuivre les activités bipartites en ignorant les préoccupations des représentants des travailleurs ;

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA SANTE
ARRIVEE LE 31-08-20
SOUS N°

[Signature]
SA/SGM

COLLECTIF DES SYNDICATS DU SECTEUR DE LA SANTE

Considérant que le fait de mettre sur le fameux titre N°015/MS du 26 Août 2020, sur proposition de la commission nationale de mutation ne peut effacer de la mémoire collective et des archives, le boycott inédit infligé par les responsables syndicaux ;

Les Secrétaires Généraux des syndicats du secteur de la santé, après plusieurs démarches visant à faire prioriser le dialogue ont décidé d'appeler les militants à :

- **Observer pour compter du lundi 07 septembre 2020, le port du bandeau rouge sur les lieux de travail, y compris sur les sites de dépistage de la COVID 19 tous les lundis mercredis et vendredis jusqu'à nouvel ordre**

Les Secrétaires Généraux des syndicats du secteur de la santé se réservent aussi le droit d'appeler à :

- **Ne plus produire les rapports d'activités mensuelles dans toutes les structures et formations sanitaires pour compter de fin septembre 2020**
- **Boycotter purement et simplement les réunions de CODIR mensuelles sur toute l'étendue du territoire nationale pour compter de fin septembre 2020**

Et à d'autres mots d'ordre plus contraignantes si les exigences ci après ne sont pas satisfaites dans un meilleur délai. Il s'agit de :

- **L'arrêt de toutes les tracasseries policières et judiciaires contre le camarade Adolphe HOUSSOU**
- **La satisfaction intégrale de nos revendications**

Cotonou, le 31 Août 2020

Ont signé

Pour le Collectif

R/IRHS



Wilfried GNONLONFIN

97374512

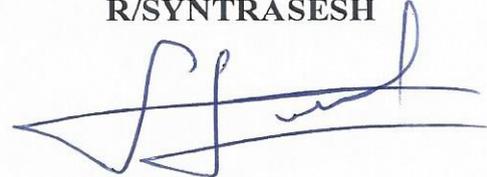
R/CPH



Cohovi DETONGNON

97249723

R/SYNTRASESH



Soulé SALAKO

97335618